

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 29 juin 2023
Date de publication : 19 juillet 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Madame Séverine CALINON	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Dominique TRONCIN

Membres excusés :

Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Christophe MONNERET	Madame Isabelle MANGIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Yves ROY	
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Joëlle LEPETZ	

Décision DB27/23

Objet : Modification du tableau des effectifs

Par délibération n° GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la création des postes suivants :

1) Création d'un poste d'adjoint administratif – Service de remplacement des secrétaires de mairie

Un agent affecté au service de remplacement des secrétaires de mairie est actuellement employé à temps non complet à raison de 16 heures 30 hebdomadaires sur le grade d'adjoint administratif. Cet agent travaille également dans une autre collectivité à raison de 12 heures hebdomadaires. Le temps de travail dans cette collectivité étant diminué et compte tenu des besoins du service de remplacement des secrétaires de mairie, le temps de travail au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de cet agent est augmenté et est porté à 28 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2023 ; il convient donc de créer le poste correspondant à compter du 1er septembre 2023.

2) Création d'un poste d'adjoint d'animation – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Nord

Un agent est actuellement employé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour faire face à un besoin temporaire d'activité. Compte tenu des besoins du service et afin de pérenniser l'emploi de cet agent, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 26 heures 30 hebdomadaires à compter du 1er septembre 2023.

3) Création de trois postes d'assistant d'enseignement artistique – Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

En raison du départ à la retraite le 1er septembre 2023 de trois agents employés actuellement au Conservatoire à Rayonnement Départemental, trois nouveaux enseignants seront recrutés à compter du 1er septembre 2023 afin d'assurer leur remplacement. Les disciplines concernées sont l'enseignement de la danse, l'enseignement de la flûte traversière et le dernier poste est celui de musicien intervenant. Il convient donc de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à raison de 20 heures hebdomadaires et deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint administratif territorial à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **DE CRÉER** un poste d'adjoint d'animation territorial à raison de 26 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **DE CRÉER** un poste d'assistant d'enseignement artistique à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **DE CRÉER** deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif territorial à raison de 16 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **DE SUPPRIMER** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **DE SUPPRIMER** deux postes de professeur d'enseignement artistique hors classe à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023.

SCRUTIN

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Ressources Humaines

*Fait à Romange, le 12 juillet 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.

